

Direction des finances

Éléments d'informations à préciser pour les dossiers de transition écologique

FIM

1/ POUR LES OPERATIONS SIMPLES (MONO-TRAVAUX)

Ex : changement de chaudière, rénovation de toiture, etc.

- Quelle est la consommation du bâtiment avant travaux (étiquette énergie / DPE) ?
- Quelles sont les économies d'énergies engendrées par les travaux ? Quelle sera la consommation prévisionnelle après travaux (étiquette énergie / DPE) ?
- En cas de changement du système de chauffage, quel système de gestion et de régulation est mis en oeuvre ?
- En cas de changement des menuiseries, quel système de renouvellement d'air est mis en oeuvre ?
- En cas d'isolation thermique des murs ou de la toiture, quel matériaux et prévu ? Pour quelle épaisseur et quel coefficient R ? Quel type de revêtement est prévu sur l'isolant ?
- Transmission des devis (si possible).

2/ POUR LES OPERATIONS DE RENOVATION GLOBALE OU DE CONSTRUCTION DE BATIMENT PERFORMANT

- Quelle est la consommation du bâtiment avant travaux (étiquette énergie / DPE) ?
- Quelles sont les économies d'énergies engendrées par les travaux ? Quelle sera la consommation prévisionnelle après travaux (étiquette énergie / DPE) ?
- Transmission du programme architectural avec des plans.
- Transmission des études thermiques évaluant la performance énergétique après travaux.
- Transmission d'un détail des investissements pour les travaux ayant un impact sur la performance énergétique.

Ce détail doit également présenter les surcoûts par rapport à des travaux répondant à la réglementation thermique en vigueur. Un exemple de tableur des investissements et surcoûts peut être communiqué sur demande.